

MAIRIE
de
CONCOTS
46260

PROCES VERBAL
De la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 juin 2021

Présents : , Nicolas Ganil, Yves Marlas, Jean-Marie Aillet, Vincent Lahens, Philippe Lafabrie, Aurélie Salgues.

Pouvoir(s) : Laurence Amigues donne pouvoir à Aurélie Salgues, Guy Bertazzo donne pouvoir à Yves Marlas, François Fournier donne pouvoir à Vincent Lahens

Absent(s) : Mathieu Thiberville

Désignation secrétaire de séance :

Vincent Lahens est désigné secrétaire de séance.

Début du Conseil à 20h37.

Ordre du jour

1 Examen et attribution de subventions

Après examen, le conseil vote les montants suivants. A noter : Philippe Lafabrie est sorti pour le vote concernant Koskifon et L'ilot, Vincent Lahens est sorti pour le vote concernant La Rotule.

Demandeur	Montants attribués
Koskifon (500€ demandé)	400,00 €
L'Ilot (1600€ demandé)	1 000,00 €
Club Pétanque (600€ demandé)	400,00 €
La Rotule (250€ demandé)	250,00 €
Amicale des Sapeurs Pompier de Limogne en Quercy	80,00 €
Musée de la résistance de Cahors	-
Les Bleuets Pupilles de la nation	-
Anciens Combattant de Concots	80,00 €
Total des subventions attribuées	2 210,00 €

Le maire lève la séance.

Intervention de M. Marie. Le comité des fêtes demandait une subvention pour pouvoir

organiser les fêtes sous chapiteau. Le Comité des fêtes a été dissous, et le Comité a restitué les 2000€ versé en 2020 dans la mesure où les fêtes n'ont pas eu lieu pour cause de Covid.

Pour ceux qui souhaiteraient reconstituer un Comité des Fêtes, les anciens membres du comité apporteront tout leur soutien, et leur feront profiter de leur expérience.

M. le maire rouvre la séance.

2 Retrait de la délibération n°2021-14

M. le maire fait lecture de la délibération n°2021-14. Il explique en quoi cette délibération doit être annulée.

M. le maire lève la séance.

M. Marie intervient pour nous apporter son point de vue sur les documents lus.

La séance reprend.

Le conseil, après délibération **ANNULE** la délibération n°2021-14

3 Fixation du taux des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état des bases notifiées pour 2021 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des quatre taxes. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les taux des quatre taxes comme indiqués ci-dessous :

- 9,23 % pour la taxe d'habitation
- 34,36 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 119,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 17,96 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Le conseil procède au vote. Les taux des taxes directes locales 2021 sont adoptés à l'unanimité.

4 Participation de la commune au projet « mon village mon fossile » conduit par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

M. le maire expose,

Depuis 2015, le patrimoine paléontologique du Quercy bénéficie d'un classement en Réserve naturelle nationale (RNN géologique du Lot). Aujourd'hui, cette richesse géologique est reconnue à l'international grâce au label « Géoparc mondial UNESCO » obtenu par le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Un volet fondamental de la protection de ce patrimoine réside dans son appropriation par les habitants et les acteurs du territoire.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy, au titre du Géoparc et de la RNN, propose à sept communes du territoire de participer à une action originale, inscrite dans le programme d'actions 2020-2021 du Parc et baptisée « Mon village, mon fossile ».

Il s'agit de valoriser, via une œuvre artistique implantée dans l'espace public, le fait que plusieurs espèces fossiles connues dans le monde entier ont été découvertes dans les

phosphatières de communes lotoises, et portent le nom de la commune sur laquelle elles ont été découvertes.

Liste des communes : Bach, Concots, Crégols, Escamps, Larnagol, Limogne-en-Quercy et Vaylats.

Liste des espèces : cf. annexe 1.

Un budget maximum de 80 000 € a été prévu pour cette action.

Vu, l'adhésion de la commune au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, labellisé « Géoparc mondial UNESCO » ;

Vu l'inscription d'une partie de la commune dans la Réserve naturelle nationale géologique du Lot ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy, lors du Comité Syndical du 12/12/2019, validant le programme d'actions 2020-2021, dont l'action 10 intitulée "Mon village, mon fossile !" ;

Suite à cette présentation, M. le maire propose au Conseil Municipal de participer au projet au projet « mon village, mon fossile ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Concots au projet « Mon village, mon fossile » ;
- APPROUVE le cahier des charges commun entre les communes concernées pour la mise en œuvre de l'action :

Matériaux	Robustes, de préférence biosourcés ou recyclés
Emplacement	Extérieur, lieu de passage (à proximité d'un équipement public ou sur une place)
Lien avec le public	Possibilité de le toucher
Taille du produit fini	Autour d'1,5m x 1,5m
Format	3D (recherche de réalisme)

- AUTORISE la présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy à solliciter les aides financières auprès de la Région et sur le programme LEADER ;

- VALIDE la participation au COPIL de l'action, dont la coordination technique sera assurée par l'équipe du Parc ;

- VALIDE une participation financière de la commune, correspondant aux frais d'installation de l'œuvre, à hauteur de 500 €.

La séance est levée à 21h25

Questions diverses :

- Un chemin donnant sur la rue du Mas de Nuc pose des problèmes de servitude pour des terrains lotis à ses abords. Pour éviter des démarches fastidieuses, qui régleraient la question, les propriétaires céderait à la commune le chemin pour que les problèmes de servitude de se posent plus. La commune doit se renseigner pour connaître les tenants et aboutissant d'une telle acquisition sur le long terme.

- Le programme de la fête de la musique n'est pas encore arrêté et n'a donc pas été communiqué.

- Les élections : M. le maire nous détaille l'organisation des scrutins du 20/06/21, sous réserve de

modifications. Les bureaux de vote seront établis au Foyer Rural.

Scrutin Régional

- 8h - 10h30 Aurélie Salgues, Laurence Amigues
- 10h30 – 13h André Connes, Jacqueline Cuzin
- 13h – 15h30 Sandrine Cluzel, ?
- 15h30 – 18h Lucas Grand, Aurélie Salgues

Scrutin Départemental

- 8h - 10h30 Christine Gourcy, Jean-François Marie
- 10h30 – 13h Hervé Le Tallec, Elianne Guillou
- 13h – 15h30 Patrick Benavides, ?
- 15h30 – 18h Mélanie Cluzel, Vincent Lahens